

CURRICULUM VITAE

Benoît BASSE

Né à Épernay, le 16 mai 1977

Domicilié à Paris

benoit.basse@univ-reims.fr

- . Professeur agrégé de philosophie en lycée à Paris
- . Chargé de cours à l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- . Chercheur associé : CIRLEP (EA 4299)

FORMATION ET TITRES UNIVERSITAIRES

• Philosophie

- 2016 Agrégation de Philosophie
- 2014 Qualification par le Conseil National des Universités à la fonction de Maître de conférence en philosophie, section 17 (renouvelée en 2018 et 2023).
- 2013 Doctorat de Philosophie, Université de Paris Ouest Nanterre
(Mention Très Honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité)
Titre de la thèse : « La question philosophique de la peine de mort »
Soutenue le 11/01/2013 devant un jury composé de :
M. Jean-François Balaudé [directeur] - Univ. Paris Ouest Nanterre La Défense,
Mme Florence Bellivier - Univ. Paris Ouest Nanterre La Défense,
M. Bruno Bernardi - Professeur en Première Supérieure,
M. Jean-Pierre Cléro [président du jury] - Université de Rouen,
M. Michel Terestchenko - Université de Reims.
- 2004 CAPES de Philosophie
- 2002-2003 DEA de Philosophie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
(Mémoire : « Kant et la peine de mort », sous la dir. de J.-F. Balaudé, Mention TB)
- 1998-1999 Maîtrise de Philosophie, Université de Reims
(Mémoire : « Nature et liberté chez Kant », sous la dir. de F.X. Chenet, Mention TB)
- 1995-1998 DEUG et Licence de Philosophie, Université de Reims
- 1995 Baccalauréat, série littéraire, option Musique (Lycée Clemenceau, Reims)

- **Droit**

- 2023 D.U. “Droit et Grands Enjeux du Monde contemporain”, Université de Panthéon-Assas (Mention Bien)
- 2021 Formation académique en DGEMC (Rectorat de Paris)

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Enseignement supérieur

Depuis 2018 : chargé de cours à l’**Université de Reims Champagne-Ardenne**

_ L2, S3 : « Lire un texte philosophique dans une langue européenne (anglais) » [12h CM et 18h TD]

➤ John Locke, *An Essay Concerning Human Understanding*

_ L2, S3 : « Exercices de traduction de textes relevant de la philosophie du droit ou des sciences humaines » [24h TD]

_ L2, S3, « Philosophie du droit I » [EAD, 60h TD]

_ L2, S4 : « Approfondissement de l’argum. dans une langue européenne » [12h CM et 18h TD]

_ L2, S4 : « Exercices de traduction relevant de la philosophie du droit ou des sciences humaines » [24h TD]

➤ Extraits du *Système de logique déductive et inductive* de J.S. Mill

_ L2, S4, « Philosophie du droit II » [EAD, 60h TD]

_ M2 : « Anglais philosophique » [60h TD]

➤ 2018-2020 : La théorie de la justice comme équité de John Rawls et ses critiques (H. Hart, R. Nozick, M. Sandel)

Enseignement secondaire

Depuis 2005 : Professeur de philosophie au Lycée Saint Pierre Fourier (75012 Paris)

➤ Cours dispensés en Terminales (Bac général)

➤ Professeur Principal

Depuis 2024 : Enseignement de l'option « Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain ».

Centres de Recherche (Affiliations)

Depuis 2018 : Chercheur associé auprès d'**ETHICS** (Ethics on experiments, Transhumanism, Human interactions, Care and Society), EA 7446, Université Catholique de Lille.
Laboratoire « Éthique de l'influence », dirigé par Malik Bozzo-Rey.

Depuis 2021 : Membre associé du **CIRLEP** : Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée, EA 4299, Université de Reims Champagne-Ardenne.
Axe 1 : « Langage et pensée », dirigé par Patrick Wotling.

Domaines de Recherche

Philosophie du droit

- > Les théories normatives de la justice pénale
- > Le débat sur la peine de mort
- > Les droits de l'homme et leurs critiques

Philosophie morale

- > Éthique normative
- > Éthique appliquée ; questions relatives au « faire mourir »
- > Philosophie morale anglophone contemporaine

Philosophie politique

- > Les théories classiques de l'État
- > Les théories de la justice

PUBLICATIONS

• MONOGRAPHIES

1. *De la peine de mort en philosophie*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Ouverture philosophique », 2016.

Assumant d'emblée le point de vue abolitionniste, notre question est la suivante : dans quelle mesure est-il possible de fonder en raison le refus catégorique de la peine capitale ? A cet égard, le détour par l'histoire de la philosophie nous montre à quel point cette raison est avant tout divisée contre elle-même. En effet, au terme d'un travail visant à sonder la cohérence interne des partisans

de la peine de mort (Locke, Kant, Stuart Mill) ainsi que de ses adversaires (Beccaria, Bentham), il nous est apparu impossible de conclure à un simple défaut de rationalité de la part des uns ou des autres. Ce que l'on constate au contraire, c'est que chaque démonstration se déploie à partir d'un certain nombre de principes éthiques indémontrables. Bien plus, chaque grande philosophie pénale est susceptible de donner lieu à des prises de position radicalement opposées. Mais pour peu que l'on se refuse à concevoir un abîme insurmontable entre la raison d'une part, et ce que d'aucuns nomment le « cœur » d'autre part, la philosophie morale peut bénéficier d'une approche dans laquelle le raisonnement et la sensibilité se complètent, au lieu de constituer une alternative. Paradoxalement, c'est dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau qu'il nous a semblé possible de repérer les éléments permettant de fonder au mieux l'abolition, tout en évitant le double écueil du rationalisme dogmatique et de l'émotivisme relativiste.

Mots-clés : Etat, droit, justice, Platon, Locke, Beccaria, Rousseau, Kant, Bentham, Mill.

2. *Qu'est-ce que la peine capitale ?*, Paris, Vrin, coll. « Chemins philosophiques », à paraître.

Sans doute avons-nous trop facilement pris l'habitude d'associer la défense de la peine de mort à la philosophie pénale dite « rétributive ». Si la position kantienne a largement contribué à nous en convaincre, il convient de ne pas négliger les penseurs contemporains ayant à cœur de briser ce lien soi-disant nécessaire entre rétributivisme et peine capitale. Par ailleurs, il nous paraît indispensable d'examiner un certain nombre d'arguments récents - principalement chez les philosophes anglosaxons - ayant véritablement renouvelé le débat sur la peine de mort. Ainsi, dans la lignée de la théorie de la justice de John Rawls, d'aucuns ont par exemple proposé un argument « contractualiste » contre la peine de mort, à l'instar de Claire Finkelstein. D'autres, comme Hugo Adam Bedau, soutiennent qu'elle constitue un « cruel and unusual punishment » au sens du Huitième Amendement de la Constitution américaine. Il nous paraît donc nécessaire de ne pas en rester à la simple intuition abolitionniste, largement partagée dans les milieux progressistes, pour prendre le temps de nous interroger sur les raisons ultimes d'une opposition valable à la peine de mort.

Mots-clés : État, droit, justice, Beccaria, Kant, Hart, Bedau

• ARTICLES PUBLIÉS DANS DES REVUES À COMITÉ DE LECTURE

1. « John Stuart Mill et la question de la cruauté de la peine de mort », in *Revue d'études benthamiennes*, [En ligne], n°12, 2013.

[<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/683>]

La pensée pénale utilitariste, dont l'influence sur le processus historique de modération des peines n'est plus à démontrer, est-elle par principe hostile à la peine de mort ? Le fait qu'en 1868, John Stuart Mill ait plaidé en faveur du maintien la peine capitale pose la question de savoir si sa prise de position constitue une conséquence possible du principe d'utilité. Certes, on sait qu'avant lui, Beccaria et Bentham s'étaient donné pour tâche de démontrer l'inutilité d'un tel châtement. Mais pour être en droit voir une relation d'implication nécessaire entre l'utilitarisme et l'abolitionnisme, encore faudrait-il pouvoir montrer que John Stuart Mill a en quelque sorte « trahi » le principe d'utilité en défendant la peine de mort. Or c'est précisément ce que rien, semble-t-il, ne nous autorise à affirmer. Nous voudrions montrer au contraire que ce désaccord s'explique principalement par une divergence au niveau de la mise en application de ce principe. Si Mill condamne à son tour toute cruauté inutile, il entend cependant montrer que la peine de mort n'est pas la plus cruelle des peines envisageables en cas de meurtre. Autrement dit, le désaccord entre Mill et ses prédécesseurs ne résulte pas d'une

plus ou moins grande fidélité des uns et des autres au principe d'utilité. En réalité, il nous semble que ce sont des jugements d'ordre empirique sur la cruauté des peines qui rendent compte de ces positions diamétralement opposées au sein même de la pensée utilitariste.

2. « Le suicide et l'euthanasie à l'épreuve des différentes théories morales » (avec T. Tännsjö), *Raison publique*, mis en ligne le 25.11.2013.

Dans cet article co-écrit avec le philosophe suédois Torbjörn Tännsjö, je tente de déterminer quelles sont les positions auxquelles devraient mener, en toute rigueur, les principales théories morales dès lors que l'on s'interroge sur la légitimité du suicide et de l'euthanasie. En définitive, l'approche que nous qualifions de « pragmatique » nous apparaît comme la plus raisonnable au regard de ses conséquences. Tännsjö se montre favorable à la légalisation de l'euthanasie, y compris sous sa forme « active et intentionnelle ». En revanche, la doctrine considérant la vie humaine comme « sacrée » se voit implicitement critiquée dans la mesure où elle implique certaines conséquences inacceptables et fait obstacle à une évolution souhaitable du droit.

Mots-clés : éthique, euthanasie, suicide assisté, utilitarisme, kantisme

3. « Quelles limites à la tolérance ? » (à propos de Yves-Charles Zarka, *Jusqu'ou faut-il être tolérant ?*, Hermann, 2016), *nonfiction.fr*, 08.12.2016.

[<https://www.nonfiction.fr/article-8639-queelles-limites-a-la-tolerance.htm>]

On connaît le problème classique de la tolérance. Il est en vérité celui des nécessaires limites à assigner à ce principe : où situer le seuil au-delà duquel l'ouverture à la différence, à la diversité, risque de mettre en péril les principes fondamentaux des sociétés démocratiques ? On peut à bon droit se demander si le vocabulaire de la « séparation » et du « déchirement » n'exprime pas de façon excessivement abrupte ce que le libéralisme politique, depuis John Locke au moins, s'est toujours contenté de reconnaître comme une légitime diversité, dès lors qu'elle reste compatible avec les lois de l'Etat. Sans doute Zarka veut-il à juste titre souligner le caractère définitivement illusoire de tout projet visant à restaurer ce qu'il nomme la « vie en commun » des sociétés passées, fondée sur une culture unique. Mais pourquoi ne pas se contenter d'invoquer avec John Rawls le « fait du pluralisme » ou encore le « pluralisme raisonnable » consubstantiels de toute démocratie digne de ce nom ? Une telle dramatisation est-elle vraiment justifiée ?

Mots-clés : tolérance, pluralisme, multiculturalisme, Rawls

4. « Jonathan Glover ou le besoin d'une éthique appliquée » (Éditorial), *Canadian Journal of Bioethics / Revue Canadienne de Bioéthique*, vol. 1, n°3, 2018.

[<https://cjb-rcb.ca/index.php/cjb-rcb/article/view/82>]

*Nous introduisons ici un numéro spécial consacré au philosophe britannique Jonathan Glover (1941-). Reconnu comme une figure importante de l'éthique appliquée dans le monde anglo-saxon, Glover ne bénéficie pas encore de la même renommée dans le monde francophone. En 2017, quarante ans après la publication originale de *Causing Death and Saving Lives* (1977), nous avons publié une traduction française de ce même ouvrage, sous le titre *Questions de vie ou de mort* (trad. B. Basse, Labor et fides, 2017). Dans cet éditorial, nous commençons par rappeler les raisons pour lesquelles*

Glover jugea nécessaire, dans les années 60, de donner à l'éthique un caractère davantage "appliqué". Puis nous présentons dans ses grandes lignes l'éthique du "faire-mourir" défendue par Glover, résolument pluraliste, et non pas strictement utilitariste comme d'aucuns ont pu le penser. Enfin, nous introduisons les contributions de ce numéro spécial (rédigées par des auteurs francophones), ainsi que les trois entretiens que nous avons menés avec Jonathan Glover, Peter Singer et Jeff McMahan.

Mots-clés : éthique appliquée, avortement, euthanasie, peine de mort, guerre

5. « Entretien avec Jonathan Glover. Retour sur *Questions de vie ou de mort* », *Canadian Journal of Bioethics / Revue Canadienne de Bioéthique*, vol. 1, n°3, 2018.

[<https://cjb-rcb.ca/index.php/cjb-rcb/article/view/83>]

*Quelques mois après la publication de la traduction française de son livre *Causing Death and Saving Lives* (en français *Questions de vie ou de mort, Labor et fides*, 2017), Jonathan Glover a bien voulu revenir avec nous sur quelques-unes des thèses soutenues dans cet ouvrage. Depuis quarante ans, cette œuvre est devenue un classique de l'éthique appliquée dans le monde anglophone. Glover y abordait une série de questions mettant en jeu la vie des hommes et des femmes, notamment l'avortement, l'infanticide, le suicide, l'euthanasie, la peine de mort et la guerre. Nous l'interrogeons ici sur la méthode qu'il juge la meilleure en philosophie morale, nous revenons sur sa critique de certaines idées dominantes à l'époque (doctrine de la vie sacrée, la distinction entre actes et omissions, le principe du double effet...). Jonathan Glover évoque également certaines positions de ses anciens étudiants Peter Singer et Jeff McMahan.*

Mots-clés : éthique appliquée, actes et omissions, Peter Singer, Jeff McMahan

6. « Entretien avec Peter Singer sur Jonathan Glover et l'éthique du faire-mourir », *Canadian Journal of Bioethics / Revue Canadienne de Bioéthique*, vol. 1, n°3, 2018.

[<https://cjb-rcb.ca/index.php/cjb-rcb/article/view/84>]

*Dans le cadre du numéro spécial que nous consacrons à Jonathan Glover, nous avons demandé à Peter Singer de revenir sur l'influence qu'a pu exercer sur lui l'ouvrage *Questions de vie ou de mort*, ainsi que le séminaire de Glover à Oxford auquel Peter Singer assista à la fin des années soixante. L'un des arguments récurrents de Peter Singer réside dans la critique de la distinction traditionnelle entre les actes et les omissions. Mais Glover n'est sans doute pas étranger à cette remise en cause, même si les deux penseurs ne semblent pas vouloir en tirer exactement les mêmes conséquences. L'enjeu s'avère être le suivant : de quoi sommes-nous réellement responsables et quel est le degré d'exigence auquel doit s'élever la morale ?*

Mots-clés : éthique appliquée, actes et omissions, Peter Singer, utilitarisme

7. « Entretien avec Jeff McMahan sur Jonathan Glover et l'éthique du faire-mourir », *Canadian Journal of Bioethics / Revue Canadienne de Bioéthique*, vol. 1, n°3, 2018.

[<https://cjb-rcb.ca/index.php/cjb-rcb/article/view/85>]

Dans le cadre de notre numéro spécial consacré à Jonathan Glover et son éthique appliquée, nous avons demandé au philosophe Jeff McMahan de revenir pour nous sur l'influence qu'exerça sur lui

l'ouvrage Questions de vie ou de mort (Labor et fides, 2017), publié il y a quarante ans dans sa version originale. Jeff McMahan, qui fut l'étudiant de Glover, a depuis lors développé sa propre éthique du faire-mourir. Nous avons voulu savoir ce qu'il retenait de la philosophie de Glover, dont il reconnaît le caractère pionnier en éthique appliquée.

Mots-clés : éthique appliquée, Jeff MacMahan

8. Article « Peine de mort », in M. Kristanek (éd.), *L'Encyclopédie philosophique*, [En ligne], 2023.

C'est au siècle des Lumières que la peine de mort commence à faire l'objet d'un débat moral, avec la publication en 1764, par le Marquis Cesare de Beccaria, d'un Traité des délits et des peines dont l'influence fut considérable en Europe, tant sur la procédure pénale que sur l'abolition de la torture et de la peine de mort. Dans cet article, nous nous efforçons de restituer le débat classique ayant vu s'opposer une approche utilitariste de la peine (et critique vis-à-vis de la peine capitale) à une approche rétributiviste plus disposée à justifier la peine de mort (Kant). Cependant, peut-on en rester à cette opposition ? La fonction attribuée aux sanctions pénales (le « But Général Justifiant » selon Herbert Hart) suffit-elle à déterminer une position particulière quant à la légitimité de la peine de mort ? Rien n'est moins certain. La prise en compte des débats Jango-saxons contemporains tend à prouver que l'opposition entre partisans de la peine de mort et abolitionnistes ne recouvre pas nécessairement celle entre utilitaristes et rétributivistes. Par ailleurs, ne faut-il pas dépasser cette opposition afin de fonder un abolitionnisme de principe, c'est-à-dire inconditionnel ?

Mots clés : philosophie pénale, peine de mort, utilitarisme, rétributivisme, dignité

• CHAPITRES PUBLIÉS DANS DES OUVRAGES COLLECTIFS

1. « Hannah Arendt : vers une refondation des droits de l'homme ? », in Y. Bosc et E. Faye (dir.), *Arendt, la révolution et les droits de l'homme*, chap. 8, Paris, Éditions Kimé, 2020.

L'idée qui prévaut généralement est que Hannah Arendt nous aurait libérés d'une conception surannée des droits fondamentaux, à savoir celle qui les fondait sur une soi-disant « nature humaine », notion métaphysique dont il conviendrait de se débarrasser. En somme, le grand mérite d'Arendt serait d'avoir été à la fois extrêmement lucide sur les défauts de la conception jusnaturaliste des droits de l'homme et d'avoir renouvelé l'approche des droits humains fondamentaux, en en proposant une conception strictement « politique », censée être à la fois plus cohérente et plus féconde. Or nous voudrions précisément nous interroger sur la légitimité de ce diagnostic qui a fini par s'imposer chez bon nombre de commentateurs et de penseurs contemporains. Tout le problème est précisément de savoir si la conception purement « politique » des droits de l'homme qu'elle propose est encore compatible avec l'idée même de droits de l'homme.

Mots-clés : Arendt, droits de l'homme, droit naturel

2. « Kant, Fichte et la peine de mort : le disciple a-t-il dépassé le maître ? », in P. Wotling et C. Denat (dir.), *Ruptures et innovations dans la philosophie allemande*, coll. « Langage et pensée », n° 16, Épures, 2021.

Kant s'est-il « trompé » en défendant la peine de mort ? C'est en tout cas ce que soutient sans ambages son jeune disciple Fichte, lorsqu'il écrit que « le grand homme n'était pas infallible ». D'une façon générale, la très longue section 20 1 du Fondement du droit naturel de Fichte peut être lue comme une tentative de rectification des thèses de Kant en matière de droit pénal. En somme, Fichte assume ici une véritable rupture avec son maître, qui se serait doublement égaré : en soutenant d'abord une conception essentiellement rétributiviste de la peine, puis en justifiant la peine de mort. Faut-il alors se tourner vers le jeune Fichte pour découvrir ce qu'aurait pu être une véritable critique kantienne de la peine de mort ? Le disciple s'est-il montré plus lucide que le maître ? Nous soutenons au contraire le paradoxe suivant : si Fichte se présente explicitement comme un opposant à la peine de mort, ses thèses s'avèrent en définitive trop problématiques d'un point de vue abolitionniste. Bien plus, il nous semble qu'en dépit de sa propre position sur le sujet, c'est davantage de Kant lui-même que le discours abolitionniste contemporain devrait s'inspirer.

Mots clés : droit, justice pénale, peine de mort, Kant, Fichte

3. « Utilitarianism and LGBT Rights », in G. Tusseau (dir.), *Elgar Research Handbook on Law and Utilitarianism*, chap. 29, Edward Elgar Publishing, oct. 2024.

Historiquement, l'utilitarisme a joué un rôle éminent dans la critique de la condamnation traditionnelle de l'homosexualité. Les thèses de Bentham en la matière étaient non seulement progressistes, mais très en avance sur leur époque. Nous soutenons ici qu'elles contenaient déjà l'ensemble des idées essentielles de la morale sexuelle utilitariste. Toutefois, il convient de remarquer que paradoxalement, depuis les années 60, l'utilitarisme ne semble pas avoir joué un rôle chez les théoriciens et militants impliqués dans le mouvement LGBT. Au lieu de cela, ces derniers ont tendance à adopter le langage libéral des droits individuels fondamentaux. Est-ce à dire que l'utilitarisme échoue à prendre en compte certaines aspirations cruciales des personnes LGBT ? Nous souhaitons montrer que la philosophie de John Stuart Mill permet à cet égard d'aller plus loin que celle de Bentham, en justifiant non seulement la tolérance à l'égard des pratiques homosexuelles (et leur dépénalisation), mais en outre un véritable respect de la dignité des personnes homosexuelles.

Mots clés : morale, homosexualité, droits fondamentaux

• RECENSIONS

1. « Torbjörn Tännsjö, *From Reasons to Norms : On the Basic Question in Ethics*, *Revue d'études benthamiennes*, n° 13, 2014, Mis en ligne le 12 septembre 2014.

[<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/734>]

Constatant que de nombreux auteurs contemporains semblent se focaliser davantage sur les « raisons pratiques » des individus (T. Nagel, J. Raz, D. Parfit, T. Scanlon, J. Dancy) que sur le concept d'obligation, Tännsjö s'efforce de montrer qu'il convient, en philosophie morale, d'accorder un primat aux normes. La pluralité des « raisons » invoquées a en outre, selon l'auteur, l'inconvénient de suggérer qu'il existerait de multiples sources de l'obligation morale, correspondant aux différents types de raisons pratiques et pouvant le cas échéant entrer en conflit. Or il conviendrait, au contraire, de ne pas confondre les raisons pratiques permettant d'expliquer et de « rationaliser » les actions humaines d'une part, et les normes morales proprement dites permettant de répondre à la question « que faut-il faire ? ». D'où le recours à une distinction très nette entre raisons « hu-

miennes » (composées d'une croyance et d'un désir) et raisons morales, à la faveur de laquelle l'auteur affirme qu'il n'existe qu'une seule et unique source de normativité en morale.

Mots-clés : méta-éthique, épistémologie, ontologie, rationalité pratique

2. « Torbjörn Tännsjö, *Taking Life. Three Theories on the Ethics of Killing*, Oxford University Press, 2015 », *Implications philosophiques*, Mis en ligne le 29 janvier 2016.

[<http://www.implications-philosophiques.org/actualite/8237/>]

Peut-il être légitime de faire mourir une personne ? Si oui, à quelles conditions ? Tännsjö examine ici trois théories normatives : l'éthique déontologique, la théorie libertarienne des droits moraux et l'utilitarisme. L'originalité de cet ouvrage consiste à soumettre chacune de ces théories à une série d'épreuves relevant de l'éthique appliquée, afin de déterminer quelle est celle qui s'avère la plus forte. Sa méthode consiste à mettre en évidence les réponses que ces doctrines impliqueraient dans différents cas concrets: euthanasie, avortement, meurtre en temps de guerre, éthique animale ou encore certaines expériences de pensée (différentes variantes du « dilemme du tramway »). L'auteur estime que l'utilitarisme sort vainqueur de cette confrontation dans la mesure où cette théorie est la moins sujette à contredire nos « jugements bien pesés ». Pour notre part, nous nous efforçons de montrer que l'incapacité de l'utilitarisme à condamner absolument la peine de mort – conclusion assumée à contrecœur par l'auteur – peut à bon droit constituer une raison de relativiser la soi-disant supériorité de cette doctrine.

Mots-clés : Utilitarisme, éthiques déontologiques, éthique appliquée, euthanasie, avortement, peine de mort, expériences de pensée

3. « Michel Terestchenko, *L'ère des ténèbres*, Paris, Le bord de l'eau, 2015 », in *La Revue du M.A.U.S.S.*, n°46, 2015/2.

La « guerre sainte » et sans frontières que mènent les djihadistes contre « le monde des ténèbres » se déploie selon la logique manichéenne d'une lutte à mort où chaque camp prétend incarner le Bien et voit dans l'autre la figure du Mal. Comment en sortir ? Dans cet essai, Michel Terestchenko nous introduit au cœur de ces dynamiques de violence exponentielle, qui se développent jusque dans notre pays, et nous donne les moyens d'exercer notre responsabilité de citoyen afin qu'elles fassent enfin l'objet d'un débat public.

Mots-clés : État ; terrorisme ; violence ; citoyenneté

4. « Michael Sandel, *Justice*, trad. fr. Patrick Savidan, Paris, Albin Michel, 2016 », *Implications philosophiques*, Mis en ligne le 7 oct. 2016.

[<http://www.implications-philosophiques.org/recensions/recension-sandel/>]

Bien plus qu'un simple cours, cet ouvrage nous semble destiné in fine à conduire insensiblement le lecteur vers l'une des principales options philosophiques de Sandel, à savoir l'impossibilité selon lui de traiter des questions de justice indépendamment de celles portant sur la vie bonne, contrairement à ce qu'affirmait John Rawls. L'enjeu est donc bien la viabilité du projet libéral lui-même et son présupposé selon lequel la loi se doit de rester parfaitement neutre vis-à-vis des diverses conceptions du bien. Sandel reprend à son compte un problème que d'aucuns pouvaient croire définitivement tranché : « Une société juste a-t-elle pour tâche de promouvoir la vertu des citoyens ? Ou bien la loi qu'elle se donne se doit-elle de rester neutre et ne pas trancher entre les conceptions concurrentes de la vertu, de sorte que les citoyens puissent, pour eux-mêmes, choisir librement la façon de vivre

qui leur semble la meilleure ? » Reste à savoir si l'on peut, comme le pense Sandel, défendre la première option sans remettre gravement en cause l'exigence de liberté individuelle constitutive des sociétés démocratiques.

Mots-clés : Etat, justice, éthique, Aristote, Kant, Bentham, Stuart Mill, Rawls

5. « J. Lacroix et J.-Y. Pranchère, *Le procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Paris, Seuil, 2016 », *Nonfiction*, 19 avril 2017.

[<https://www.nonfiction.fr/article-8847-arendt-penseur-des-droits-de-lhomme.htm>]

Restituer la spécificité de chacun des courants critiques à l'égard des droits de l'homme, telle semble être la tâche inévitable devant précéder toute éventuelle « refondation » de ces droits fondamentaux. Cela n'empêche pas de souligner parfois quelques convergences partielles – et inattendues – entre certains auteurs (Bentham et Comte, Marx et Burke). Mais les auteurs font ici le pari risqué, et selon nous fort contestable, selon lequel la pensée d'Hannah Arendt constituerait un terrain fécond pour repenser la légitimité des droits de l'homme.

Mots-clés : Philosophie du droit ; Droits de l'homme ; jusnaturalisme ; Arendt

• DIRECTION DE NUMÉROS SPÉCIAUX

- 2013 Dossier « John Stuart Mill et la peine de mort », *Revue d'études benthamiennes*, [En ligne], n°12.

[<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/649>]

Relativement peu connue en France, l'opposition de John Stuart Mill à la suppression de la peine de mort, exprimée lors de son discours parlementaire du 18 avril 1968, est-elle fondée sur des prémisses uniquement utilitaristes ? Nous soutenons que tel n'est pas le cas, dans la mesure où Mill fait intervenir d'autres types de considérations irréductibles à la logique utilitariste classique.

- 2018 « Jonathan Glover : Questions de vie ou de mort », *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, vol. 1, n°3, 2018.

(Contributions de C. Astay, B. Basse, B. Baertschi, B. Basse, M. Gaille, M. Maglio, N. Nayfeld, E. Picavet).

[<https://cjb-rcb.ca/index.php/cjb-rcb/issue/view/3>]

*Nous introduisons ici un numéro spécial consacré au philosophe britannique Jonathan Glover (1941-). Reconnu comme une figure importante de l'éthique appliquée dans le monde anglo-saxon, Glover ne bénéficie pas encore de la même renommée dans le monde francophone. En 2017, quarante ans après la publication originale de *Causing Death and Saving Lives* (1977), nous avons publié une traduction française de ce même ouvrage, sous le titre *Questions de vie ou de mort* (trad. B. Basse, Labor et fides, 2017). Dans cet éditorial, nous commençons par rappeler les raisons pour lesquelles Glover jugea nécessaire, dans les années 60, de donner à l'éthique un caractère davantage "appliqué". Puis nous présentons dans ses grandes lignes l'éthique du "faire-mourir" défendue par Glover, résolument pluraliste, et non pas strictement*

utilitariste comme d'aucuns ont pu le penser. Enfin, nous introduisons les contributions de ce numéro spécial (rédigées par des auteurs francophones), ainsi que les trois entretiens que nous avons menés avec Jonathan Glover, Peter Singer et Jeff McMahan.

2019 Dossier spécial de la *Revue d'études benthamiennes*, consacré à Jonathan Glover.

(Contributions de B. Basse, I. Pariente-Butterlin et J. Glover).

[<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/887>]

Nous introduisons ici un Cahier spécial consacré au philosophe britannique Jonathan Glover. Reconnu comme une figure importante de l'éthique appliquée dans le monde anglophone, Jonathan Glover commence fort heureusement à susciter de l'intérêt dans le monde académique francophone. C'est la notion de cohérence pratique qui sera au cœur des trois contributions composant ce dossier. En quels sens peut-on parler de cohérence dans le domaine de la pratique ? Et quel type d'exigences implique-t-elle ? Dans cet éditorial nous nous efforçons de montrer que le souci d'introduire de l'ordre et de l'harmonie parmi nos jugements moraux conduit Glover à défendre un pluralisme au niveau des principes.

• OUVRAGES TRADUITS DE L'ANGLAIS, ANNOTÉS ET PRÉSENTÉS

1. Mill (John Stuart), *Pour le droit de vote des femmes. Discours (1867-1871)*, Paris, éd. iXe, 2018.

Le 20 mai 1867, John Stuart Mill prononçait à la Chambre des Communes un discours resté dans les annales, car, chose jusqu'alors inouïe, il réclamait l'extension du droit de vote aux femmes. Traduits pour la première fois en français, les trois autres discours de ce recueil attestent de la constance de son engagement féministe. Mill y pourfend les arguments conservateurs sur la prétendue incapacité des femmes à exercer d'autres fonctions que domestiques ou leur manque d'intérêt pour les affaires publiques. Partisan de l'égalité des sexes, il plaide pour un partage des responsabilités civiles et politiques, soutient que les différences observables entre les deux sexes sont le produit de l'histoire et de la domination masculine.

Mots-clés : Justice ; citoyenneté ; égalité ; féminisme

2. Glover (Jonathan), *Questions de vie ou de mort*, Genève, Labor et Fides, 2017.

*Dans son ouvrage *Causing Death and Saving Lives* (1977), faisant figure de classique de la philosophie morale anglo-saxonne, le philosophe Jonathan Glover aborde une série de questions éthiques ayant pour enjeu commun la vie et la mort : l'avortement, l'infanticide, le suicide, l'euthanasie, la peine de mort et la guerre. A quelles conditions peut-il être légitime de donner (ou de se donner) la mort ? Sommes-nous en mesure, face à ces problèmes, d'offrir des réponses cohérentes ? La philosophie morale se doit ici de proposer un certain nombre de principes dont l'application constitue la véritable mise à l'épreuve. L'approche de Glover peut paraître largement conséquentialiste, mais elle s'avère en réalité pluraliste, dans la mesure où une importance significative est également accordée à la notion d'autonomie individuelle, ainsi qu'à l'exigence kantienne de traiter autrui comme une fin en soi, et non pas comme un simple moyen. En chemin, un certain nombre de critères, de principes et*

de doctrines se révèlent inopérants en raison de leurs conséquences impossibles à assumer. Cet ouvrage offre un des meilleurs exemples de ce que peut être la philosophie morale appliquée lorsqu'elle tente de se frayer une voie hors des deux écueils que sont le relativisme et le dogmatisme.

Mots-clés : éthique normative et appliquée, avortement, infanticide, suicide, euthanasie, peine de mort, guerre

3. Glover (Jonathan), *Choisir ses enfants ? Conception, génétique et handicap*, Genève, Labor et fides, 2020.

Les progrès réalisés dans les domaines de la génétique et des techniques de reproduction accroissent notre pouvoir d'élimination des handicaps et des maladies. Faut-il se réjouir de cette puissance, ainsi que de ses conséquences, ou au contraire la redouter ? Dans cet ouvrage, le philosophe britannique Jonathan Glover commence par s'interroger sur la légitimité des diagnostics pré-implantatoires utilisés afin d'éviter la naissance d'enfants sourds ou aveugles, par exemple. D'où la nécessité d'une définition du concept même de « handicap ». Par ailleurs, il lui semble crucial de répondre à l'objection « expressiviste », selon laquelle le projet même d'éviter la naissance d'enfants porteurs de handicaps constituerait une atteinte à la dignité des personnes actuellement handicapées. En outre, la question se pose de savoir comment régler le conflit possible entre la liberté de choix des parents relative au patrimoine génétique de leur enfant et l'intérêt de ce dernier. Enfin, s'agissant de la distinction devenue classique entre une médecine strictement « thérapeutique » et une médecine « augmentative », Glover juge difficile, pour des raisons morales, de s'en tenir à la première.

Mots-clés : éthique normative et appliquée, génétique, handicap

4. Belle (Kathryn S.), *Hannah Arendt et la question noire*, Paris, Kimé, coll. « Philosophie critique », 2023.

Kathryn Belle analyse la position choquante défendue par Hannah Arendt sur ce qu'elle appelle la « question noire », en particulier dans ses « Réflexions sur Little Rock ». Cet article a suscité une vive polémique dès sa parution en 1959, Arendt s'opposant à l'arrêt Brown de la Cour suprême qui mettait fin à la ségrégation dans l'enseignement public. Ce faisant, elle manifestait sa profonde incompréhension de la lutte des Noirs américains pour leur émancipation. L'auteure montre que l'attitude d'Arendt s'explique non seulement par ses préjugés à l'endroit des Africains et des Afro-américains, mais aussi par sa distinction problématique entre le politique et le social. Selon elle, la sphère politique se caractérise en principe par l'égalité entre les citoyens. La sphère sociale, dont relèvent pour Arendt les établissements scolaires, implique au contraire un droit de discriminer, c'est-à-dire de fréquenter ou d'exclure les personnes de son choix. Les thèses d'Arendt sur la violence sont également reconsidérées à l'aune du discrédit qu'elle jette sur la violence des opprimés plutôt que des oppresseurs, aussi bien dans le contexte de la lutte contre le racisme et la ségrégation que dans celui de la décolonisation.

Mots-clés : Arendt, ségrégation, racisme, décolonisation

• TRADUCTIONS D'ARTICLES ANGLOPHONES

1. Mill (John Stuart), « Plaidoyer en faveur de la peine de mort », *Revue d'études bentha*

miennes, traduction et notes de Benoît Basse, [En ligne], n°12, 2013, mis en ligne le 10 décembre 2013.

[<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/697>]

Dans ce discours prononcé à la Chambre des Communes le 18 avril 1868, Mill s'oppose à une proposition de loi déposée par Charles Gilpin (1815-1874) visant à abolir la peine de mort. Tout à la fois homme politique, éditeur et directeur d'une compagnie de chemins de fer, membre de la « Society of Friends », un mouvement religieux fondé en Angleterre au XVII^e siècle par des dissidents de l'Eglise anglicane, Gilpin se consacre à des causes diverses telles que l'abrogation des Corn Laws (une série de textes réglementant l'importation des céréales), le combat en faveur de la paix (à travers l'action de la « Piece Society »), l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort. Quant à John Stuart Mill, il est alors parlementaire depuis 1865 et partage le point de vue de ces « philanthropes » sur bon nombre de sujets. Mais s'agissant de la peine de mort, force est de constater que Mill se montre politiquement conservateur. Il estime en effet que le législateur commettrait une grave erreur en excluant ce châtement de l'arsenal des peines. Ce faisant, il se démarque très clairement de Jeremy Bentham qui, dans la lignée de Beccaria, s'était efforcé de démontrer l'inutilité de la peine de mort.

Mots-clés : peine de mort, utilitarisme, humanité, cruauté

2. Glover (Jonathan), « Anna Karénine et la philosophie morale », *Revue d'études benthamiennes*, [En ligne], n°15, 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019.

[<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/3014>]

Dans cet article, le philosophe Jonathan Glover illustre sa conviction selon laquelle les grandes œuvres littéraires peuvent nous donner autant à penser que les ouvrages philosophiques. Anna Karénine de Tolstoï permet d'abord à Glover de se demander dans quelle mesure nos émotions (la révolusion par exemple) peuvent à elles seules constituer une boussole morale. Puis, quel que soit le jugement moral que l'on porte sur Anna Karénine, la question se pose de savoir si elle aurait pu agir autrement, ce qui met en jeu la question traditionnelle de la liberté humaine. Enfin, Glover trouve dans le roman de Tolstoï l'occasion de s'intéresser à une notion peu envisagée par les philosophes, mais très valorisée par le romancier russe, à savoir le « sérieux ».

Mots-clés : philosophie morale, littérature, Tolstoï, intuitions morales, sérieux

3. Hart (Herbert L. A.), « Prolégomènes aux principes de la peine », trad. de Benoît Basse et Nicolas Nayfeld, *Droits*, n°76, PUF, 2023.

Ces « Prolégomènes » de Hart constituent un article majeur de la réflexion pénale au XX^e siècle. Depuis sa parution en 1959, ce texte n'avait encore jamais fait l'objet d'une traduction française. Il est pourtant le plus fréquemment cité au sein des contributions contemporaines touchant aux questions pénales fondamentales, à savoir : peut-on justifier le droit de punir ? Qui punir ? Comment punir ? Hart y propose notamment une distinction devenu célèbre entre la « rétribution au niveau de la distribution de la peine » (répondant à la question « Qui punir ? ») et la « Rétribution en tant que « But Général justifiant de la peine » (Pourquoi punir ?). Il estime que l'on peut tout à fait intégrer la première sans nécessairement adhérer à la seconde. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'être rétributiviste pour justifier que seul l'auteur de l'infraction « mérite » en un sens d'être puni.

Mots-clés : Hart, droit, philosophie pénale, rétributivisme, utilitarisme

Communications

- 11.04.24 « Peut-on encore justifier la justice pénale ? L'approche de H.L.A. Hart », Université de Reims, séminaire « Langage et pensée » (CIRLEP), dirigé par P. Wotling et C. Denat.
- 16.05.23 « La question philosophique de la peine de mort aux États-Unis », *École Nationale de la Magistrature*, Séminaire « Compléments de justice : la philosophie pénale » (dir. Bertrand Mazabraud).
- 29.09.22 « Punir le crime contre l'humanité », Université Toulouse Capitole, Colloque « Frontières de la philosophie du droit », Atelier « Philosophie pénale ».
- 17.12.21 « Le mouvement LGBT peut-il être utilitariste ? », École de droit de Sciences-Po, Colloque international organisé par Guillaume Tusseau : « Forme, procédure et substance de l'utilitarisme benthamien ».
- 14.01.21 « Hannah Arendt et sa conception politique des droits de l'homme », Séminaire *L'esprit des Lumières et de la Révolution* (animé par Y. Bosc et M. Belissa), Paris 4 - Paris 10.
[\[https://revolution-francaise.net/2021/05/10/761-hannah-arendt-vers-une-refondation-des-droits-de-lhomme\]](https://revolution-francaise.net/2021/05/10/761-hannah-arendt-vers-une-refondation-des-droits-de-lhomme)
- 17.12.18 « Les enjeux philosophiques de la question de la peine de mort », École Normale Supérieure, « Les Lundis de la philosophie » (Francis Wolff).
[\[https://savoirs.ens.fr/expose.php?id=3628\]](https://savoirs.ens.fr/expose.php?id=3628)
- 17.04.18 « Hannah Arendt, vers une critique ou une refondation des Droits de l'homme ? », Université de Rouen Normandie, Journée d'étude « Arendt, la révolution et les droits de l'homme », organisée par E. Faye et Y. Bosc.
- 7.12.17 « Jonathan Glover, pionnier de l'éthique appliquée », Université de Reims Champagne-Ardenne, séminaire « Langage et pensée » (dir. P. Wotling et C. Denat).
- 25.04.17 « Y a-t-il un droit de punir ? », Lycée Jean La Fontaine, Paris.

Interventions grand public

- 04.10.2021 *La Nuit du Droit*, organisée par le Barreau du Havre : «La sanction pénale a-t-elle encore un sens ?».
- 16.12.2020 Présentation du livre de Jonathan Glover, *Choisir ses enfants ? Conception, génétique et handicap* (Labor et fides, 2020). Chaîne « Labor et fides »
[\[https://www.youtube.com/watch?v=D2cTtNWY61Y\]](https://www.youtube.com/watch?v=D2cTtNWY61Y)

- 10.10.2020 Ambassade de France en Chine : Journée Mondiale contre la peine de mort.
- 14.10.2017 Participation à l'émission *Philosophie* (ARTE, Raphaël Enthoven) : « La peine de mort : justice ou vengeance ? » (avec Robert Badinter).
- 21.03.2017 France Culture, *Les Chemins de la philosophie*, « Deux minutes papillons » : Jonathan Glover, *Questions de vie ou de mort* (trad. de Benoît Basse).
- 06.09.2016 France Culture, *Les Nouveaux Chemins de la Connaissance*, « Deux minutes papillon » : Benoît Basse, *De la peine de mort en philosophie* (2016).

Responsabilités éditoriales

Depuis 2023 : Éditeur de la section « Philosophie du droit » de l'*Encyclopédie philosophique* [En ligne], dir. Maxime Kristanek.

<https://encyclo-philo.fr/page/equipe>

Depuis 2018 : Membre du Comité éditorial de la *Revue d'Études Benthamiennes*

<https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/217>
